



SOLVANTS ET PRODUITS

CMR (Cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques)

Le règlement CLP (Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges) introduit des catégories de dangers qui définissent le niveau de preuve de l'effet CMR observé. Ainsi, deux catégories sont définies. La catégorie 1 et la catégorie 2. La catégorie 1 est elle-même divisée en 2 sous catégories (1A et 1B).

Classes de danger	Catégories	Définitions des catégories
Cancérogénicité	Catégorie C1A	Substances dont le potentiel cancérigène pour l'être humain est avéré.
	Catégorie C1B	Substances dont le potentiel cancérogène pour l'être humain est supposé.
	Catégorie C2	Substances suspectées d'être cancérogènes pour l'homme.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie M1A	Substances dont la capacité d'induire des mutations héréditaires dans les cellules germinales des êtres humains est avérée.
	Catégorie M1B	Substances dont la capacité d'induire des mutations héréditaires dans les cellules germinales des êtres humains est supposée.
	Catégorie M2	Substances préoccupantes du fait qu'elles pourraient induire des mutations héréditaires dans les cellules germinales des êtres humains.
Toxicité pour la reproduction	Catégorie R1A	Substances dont la toxicité pour la reproduction humaine est avérée.
	Catégorie R1B	Substances présumées toxiques pour la reproduction humaine.
	Catégorie R2	Substances suspectées d'être toxiques pour la reproduction humaine.

Produits orga	
Hydrazine	C1B
Diazométhane	C1B
Naphtalène	C2
Pyridine	C1B
Benzène	C1A M1B
Toluène	R2
Styrène	R2
n-hexane	R2
Chlorométhane	C2
Dichlorométhane	C2
Chloroforme	C2 R2
CCl ₄	C2
1,2 dibromoéthane	C1B
Dioxane	C2
THF	C2
Phénolphtaléine	C1B M2 R2
Formaldéhyde	C1B M2
Acétaldéhyde	C2
Anthraquinone	C1B
Acrylonitrile	C1B
Nitrobenzène	C2 R1B
Azobenzène	C1B M2
Aniline	C2 M2
Thiourée	C2 R2
Imidazole	R1B
8 hydroxyquinoléine	R1B
Acrylamide	C1B M1B R2
DMF	R1B
Ether de pétrole	C1A

Produits miné	
K ₂ CrO ₄	C1B M1B
CoCl ₂ / CoSO ₄ / CoCO ₃	C1B M2 R1B
Ni	C2
NiCl ₂ / NiSO ₄	C1A M2 R1B
CdCl ₂ / CdSO ₄	C1B M1B R1B
Hg	R1B
Hg ₂ Cl ₂	M2 R2
Pb(CH ₃ COO) ₂	R1A
CrO ₃	M2 R2
K ₂ Cr ₂ O ₇ / Na ₂ CrO ₄	C1B M1B R1B
Vert de malachite	R2

Inflammabilité

Point éclair (flash point en anglais FP) : température à partir de laquelle un liquide peut s'enflammer au contact d'une source de chaleur : flamme, étincelle... Si l'on retire la source de chaleur, l'inflammation s'arrête.

Le **méthanol** est toxique par inhalation et rend aveugle lorsqu'il entre en contact avec les yeux (FP = 12°C). L'**isopropanol** est aussi assez toxique par inhalation (FP = 24°C)

- Solvants peu ou pas dangereux :
- Eau
 - Ethanol 95 % (inflammable ; FP = 17 °C)
 - Ether diéthylique (très inflammable ; FP = - 45°C)
 - Acétone (inflammable ; FP = - 18°C)
 - Acétate d'éthyle (inflammable ; FP = - 4°C)
 - Acide acétique (FP = 39°C)
 - DMSO (FP = 88°C)
- Solvants pouvant présenter un danger :
- Acétonitrile (inflammable ; FP = 13 °C)
 - Cyclohexane (très inflammable ; FP = - 18°C)